



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Alain LINGER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Alain MILLOT	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
Mlle Christine MARTIN	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Gilles TRAHARD	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. François-André ALLAERT
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Modification de l'attribution de compensation - Article 57 de la loi SRU

L'article 55 de la loi SRU prévoit qu'il est effectué un prélèvement sur les ressources fiscales des communes dans lesquelles le nombre total de logements locatifs sociaux représente moins de 20% des résidences principales. Ce prélèvement fait l'objet d'un reversement par l'Etat à l'EPCI auquel appartient la commune concernée.

Au regard de ces dispositions, le montant du prélèvement visé à l'article L 302-7 du code de la construction et de l'habitation pour l'année 2010 concerne les communes de Marsannay-la-Côte pour un montant de 43 336,80 € et de Saint-Apollinaire pour un montant de 45 007,30 €.

L'article 57 de la loi SRU dispose que lorsqu'une commune fait l'objet d'un prélèvement au titre de l'article 55 et qu'elle est membre d'un EPCI à Taxe Professionnelle Unique, l'attribution de compensation est majorée d'une partie du prélèvement de la commune. En ce qui concerne les modalités de calcul de cette majoration, l'article 57 prévoit que l'attribution de compensation de la commune est majorée d'une fraction de la contribution de la commune, égale à la part du potentiel fiscal, de la taxe professionnelle dans le potentiel fiscal de la commune.

Pour l'année 2010 :

- pour la commune de Marsannay-la-Côte : (calcul établi à partir de la fiche DGF 2009):

Potentiel fiscal 4 taxes	Potentiel fiscal 3 taxes (hors TP)	Potentiel fiscal TP	% du PF TP / PF de la commune
4 853 601	2 774 268	2 079 333	42,84 %

Montant du prélèvement (arrêté préfectoral du 30/04/2010) = 43 336,80 €

Soit une majoration de 18 565,93 €

- pour la commune de Saint-Apollinaire : (calcul établi à partir de la fiche DGF 2009) :

Potentiel fiscal 4 taxes	Potentiel fiscal 3 taxes (hors TP)	Potentiel fiscal TP	% du PF TP / PF de la commune
7 743 532	3 047 560	4 695 972	60,64 %

Montant du prélèvement (arrêté préfectoral du 30/04/2010) = 45 007,30 €

Soit une majoration de 27 294,14 €

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- de modifier l'attribution de compensation pour 2010 comme suit :

Commune	Attribution de compensation prévue (délibération du 17/12/09)	Régularisation de la majoration	Nouvelle Attribution de compensation
Marsannay-la-Côte	1 139 064	18 565,93	1 157 629,93
Saint-Apollinaire	1 937 686	27 294,14	1 964 980,14

- d'ajuster les versements mensuels aux communes concernées à compter du mois de juillet 2010.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2010



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Pierre-PRIBETICH
Pierre-PRIBETICH
N° 40 * B.P. 17510

Convocation envoyée le 18 juin 2010

Publié le 25 juin 2010

Déposé en Préfecture le